



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 4 décembre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ce matin, les Forces de défense israéliennes ont lancé une opération en vue de localiser et de neutraliser les tunnels d'attaque transfrontaliers qui mènent en territoire israélien depuis le Liban et qui ont été construits par le Hezbollah, organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale.

S'ajoutant aux efforts en cours pour transférer des armes, convertir des projectiles de faible précision en missiles à guidage de précision et fabriquer des missiles à guidage de précision au Liban, la construction de ces tunnels, réalisée par le Hezbollah et financée par l'Iran, constitue une violation flagrante de la souveraineté d'Israël et atteste d'une nouvelle évolution des moyens employés par le Hezbollah pour continuer d'accroître sa puissance militaire et aggraver l'instabilité de la région.

Le Hezbollah, qui agit au Liban pour le compte de l'Iran, poursuit l'objectif de ce dernier de faire du sud du Liban une base de lancement lui permettant de lancer des attaques qui mettent en péril la vie d'Israéliens innocents, ainsi que le Liban et ses citoyens.

La construction de ces tunnels constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des résolutions [1701 \(2006\)](#), [1559 \(2004\)](#), [2373 \(2017\)](#) et [2433 \(2018\)](#). Israël tient le Gouvernement libanais pour responsable de ces violations.

Depuis ce matin, Israël effectue des travaux de génie à des fins défensives au sud de la Ligne bleue, en territoire israélien. Cette opération vise à neutraliser les tunnels d'attaque transfrontaliers dont le point d'origine se trouve en territoire libanais. Bien qu'Israël ne souhaite aucunement l'intensification du conflit, il prendra toutes les mesures nécessaires pour défendre sa souveraineté et ses citoyens.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner le Hezbollah sans délai et avec la plus grande fermeté pour la construction de ces tunnels, et de tenir le Gouvernement libanais pour responsable de cette dangereuse déstabilisation de la région.

Le Conseil de sécurité doit engager le Liban à respecter ses engagements internationaux et à appliquer intégralement les résolutions susmentionnées, en particulier en ce qui concerne la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises et l'établissement d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le Gouvernement



libanais ou la Force intérimaire des Nations Unies au Liban entre la Ligne bleue et le Litani.

Les violations en cours ne sont qu'un nouvel exemple des activités malveillantes menées par l'Iran dans la région contre les civils israéliens et elles doivent être dénoncées dans les termes les plus sévères.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Danny **Danon**

---